

# CERFA LIMPIDE, PASSEPORT RAPIDE !

Prenez le temps de bien remplir  
votre Cerfa en appliquant les  
règles ci-contre.  
Cela nous permettra de traiter  
votre demande de passeport plus  
rapidement.

Stylo noir



En majuscules



Dans les cases



Avec accents



cerfa  
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

carte nationale d'identité  passeport

2 2 5 4 7 6 4 9 1 5      2 2 5 4 7 6 4 9 1 9

Merci de remplir ce formulaire en noir, en lettres majuscules et avec les accents.

État civil de la personne majeure ou mineure émancipée      Femme      Homme X

Nom MARTIN  
(Écrire le nom qui figure sur votre acte de naissance ou sur votre titre de famille)

Deuxième nom

Précisez s'il s'agit du nom de votre :      père      mère      époux      épouse  
 Souhaitez-vous faire apparaître un mot devant le deuxième nom ? Oui Non      Si oui, lequel : époux(xe) veuf(ve)

Prénom(s) FRANÇOIS MARC PHILIPPE

Taille 1,75 m      Né(e) le 23 06 1948 à CLERMONT-FERRAND

Département de naissance 69 Pays de naissance FRANCE

Adresse 38 RUE VICTOR HUGO

Code postal 69002 Commune LYON

Tél portable 0644771122      Pour le passeport : Couleur des yeux BRUN

PÈRE Nom MARTIN  
 Prénom(s) ALBERT MAURICE

Né le 09 04 1930 à L'ISLE D'ABEAU  
 Nationalité FRANÇAISE

MÈRE Nom DUPONT  
 Prénom(s) JEANNE

Née le 12 11 1936 à ANGERS  
 Nationalité FRANÇAISE

Vous êtes français(e) parce que :

- vous êtes né(e) en France et l'un au moins de vos parents est né en France
- vous êtes né(e) en France et l'un au moins de vos parents est né dans un ancien département ou territoire français
- vous êtes né(e) en France et l'un au moins de vos parents est français
- vous n'êtes pas né(e) en France et l'un au moins de vos parents est français
- votre mère ou votre père est devenu(e) français(e) avant votre majorité
- vous êtes de nationalité française par mariage
- vous êtes né(e) en France et vos parents ne sont pas français
- vous êtes naturalisé(e) français(e)
- vous avez été réintégré(e) dans la nationalité française
- vous êtes français(e) par déclaration (autrement que par mariage)
- autre motif

Je certifie l'exactitude de ces déclarations.  
 Date 25 11 2008

Signature du demandeur

Rappel : Toute fausse déclaration est punie des peines d'emprisonnement et des amendes prévues par les articles 441-4 et 441-7 du code pénal.  
 Le droit d'accès aux informations relatives au 3e 7e 17 et 18 du 2e titre 119 relatif à l'information des citoyens et aux libertés d'accès à l'information est exercé auprès du publicitaire ou de la sous-préfecture de votre résidence.

Sans tache



Sans rature



Lettres droites



1 caractère = 1 case



Croix correcte



Centrées



Chiffres lisibles

